N°: CR2105 21 septembre 2021

SIAEP des vallées des Evoissons et de la Poix 1, rue du capitaine Fay 80290 POIX de PICARDIE siaepdesvalleesdesevoissonsetdelapoix@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du mardi 21 septembre 2021

Le comité syndical dument convoqué le 09 septembre 2021, s'est réuni le 21 septembre 2021 à 19h00, à la mairie de Poix de Picardie sous la présidence de Monsieur Emmanuel AUZOU.

Membres en exercice : 22 Membres présents : 17

Présents: Rose France DELAIRE, Katia MARGUERY, Marie Hélène DESCOUTURES, Geneviève LECLERCQ

Romuald TRABOUILLET, Janick KOTODZIEJ, Jacques LEULLIER, Yannick DESPLAINS,

Bernard D'HAILLECOURT, Emmanuel AUZOU, Philippe PILLON, Samuel LEFRANC, Alain LESUR,

Olivier GRAVET, François MILLE-MATHIAS, Charles-Edouard MACKELBERG, Mathieu PETIT.

Absents excusés: Gilles ROGER, Hugues SPITAELS, Céline MASSON.

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer.

Secrétaire de séance : Alain LESUR.

1. Compte rendu de la réunion du 27 juillet 2021.

Le Président demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au compte rendu. En l'absence de remarque, le compte rendu du comité syndical du 27 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Convention de mise à disposition d'emplacement avec la société Infracos.

La société Infracos propose de renouveler le bail concernant l'utilisation des antennes au château d'eau de Thieulloy la ville. Le bail proposé a une durée de 12 ans et le montant annuel de la location est de 3700,00 €. Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à signer le bail avec la société Infracos. Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial.

Monsieur Le Président rappelle les différents contrats exercés par Monsieur David Grédé depuis juillet 2018 au sein du syndicat. Le Président indique que Monsieur Grédé est très impliqué dans les tâches qui lui sont confiées. Le contrat actuel de Monsieur David Grédé se termine le 31 décembre 2021, Monsieur Le Président propose de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet de 35 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C à compter du 01 janvier 2022.

Après avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité la proposition.

4. Mise à jour du tableau des effectifs.

Le Président explique qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs. Monsieur Éric Grédé bénéficiant d'un avancement de grade au 01 décembre 2021. Il faut procéder à la suppression du poste d'agent de maitrise et à la création du poste d'agent de maitrise principal. Un poste d'adjoint technique territorial sera ajouté au tableau des effectifs à compter du 01 janvier 2022.

Les 17 membres présents approuvent à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs.

5. Modification statutaire concernant la gouvernance du syndicat.

Monsieur Le Président rappelle que l'annulation des élections municipales de la commune de Saulchoy sous Poix par le tribunal administratif a eu pour conséquence la fin du mandat d'office du représentant de cette commune au sein du syndicat. L'article 5 des statuts du syndicat indique la présence de 4 vice-Présidents. La Préfecture a informé le syndicat de la nécessité de modifier les statuts dans le cas où la gouvernance serait composée de 3 vice-Présidents. Le Président effectue la lecture du courrier de la Préfecture datant du 30 juin 2021. Monsieur Le Président demande qu'on l'autorise à procéder aux changements des statuts concernant l'administration du syndicat cité à l'article 5.

Monsieur Le Président précise que les communes concernées seront prévenues et que les conseils municipaux devront se prononcer concernant la gouvernance du syndicat.

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

6. Nomination d'un membre titulaire de la commission d'appels d'offres.

Le Président explique qu'il est nécessaire d'élire un membre titulaire de la commission d'appels d'offres pour remplacer Monsieur Leroy qui a fini son mandat. Monsieur Le Président propose la candidature de Madame Descoutures au poste de titulaire. Madame Descoutures accepte la proposition. Le Président fait procéder au vote. Madame Marie-Hélène Descoutures est élue à l'unanimité par les membres présents.

7. Convention de location du local du syndicat.

Le Président explique qu'il est nécessaire d'établir une convention avec la mairie de Poix de Picardie concernant la mise à disposition du local du bureau du SIAEP au 1, rue du Capitaine Faÿ à Poix de Picardie. Le montant du loyer pour les locaux du syndicat est fixé à 250 € par mois comprenant les charges en énergie ainsi que le nettoyage hebdomadaire des locaux. Monsieur Le Président ne prend pas part au vote. Monsieur Le Président fait procéder au vote.

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

8. Déraccordement électrique des Postes de Haute Tension situés à « la vallée Crampon à Eplessier » et « vers le mont Tibert à Hescamps ».

Le Président indique que la société ENEDIS propose de déraccorder les postes de haute tension situés à « la vallée Crampon à Eplessier » et « vers le mont Tibert à Hescamps ». Ces raccordements n'ont plus lieu d'être depuis l'arrêt et le rebouchage des stations de pompage d'Eplessier et d'Hescamps. Monsieur Le Président signale que dans l'hypothèse d'un refus des travaux, la responsabilité du syndicat pourrait être engagée en cas d'accident. Le montant de la prestation des travaux s'élèvent à 6406.24 € TTC. Monsieur Le Président propose d'inscrire cette somme au budget 2022.

Après avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité la proposition.

9. Questions diverse.

Le Président et les vice-présidents ont procédé à la réception des travaux de canalisation de Méréaucourt le 17 septembre 2021. Le chantier a été réalisé par l'entreprise CISE TP, le coût global devrait être inférieur aux prévisions.

Le syndicat a été contrôlé par la société SGC France Environnement mandatée par l'Agence de L'eau.

Des documents techniques et administratifs ont été fournis, des constatations ont été effectuées sur l'ensemble des installations. Le syndicat recevra prochainement le rapport de cette visite.

Le Président précise que le syndicat peut fournir aux membres, sur demande, un état des impayés par commune. Le Président explique que ces documents sont confidentiels et purement informatifs.

Le Président annonce que le syndicat a envoyé une dizaine de courriers à des abonnés pour obtenir un rendezvous afin d'accéder au compteur. Certains compteurs restent inaccessibles et les consommations estimées peuvent tronquer la facturation.

Le Président précise que les relevés semestriels vont débuter le 27 septembre 2021 et propose aux membres que l'information du passage du fontainier soit fourni aux abonnés moins d'une semaine avant les relevés afin d'optimiser les relevés réels.

Clôture de la séance à 20 heures 30.

Le Secrétaire Alain LESUR